



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N° 6

Réunion restreinte du 26 novembre 2021 réalisée par voie électronique

Présidence : M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants : MM. Jean Luc LEBRUN, Gérard LELIEVRE, Michel MOGIS, Jean Luc TIRET.

\*\*\*\*

### **RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

\*\*\*\*

### **RAPPEL AUX CLUBS**

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, de joueurs non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

**En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, c'est aussi le club recevant qui doit envoyer la feuille de match, quel que soit le résultat de la rencontre.**

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

**Championnat Vétérans** : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans.

**Critérium Vétérans** : Les clubs pourront inscrire sur la feuille de match 16 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans, et procéder à 5 remplacements.

**Coupe Vétérans André Strappe** : comme prévu à l'article 12 du règlement des compétitions du DFSM, peuvent être inscrits sur la feuille de match 14 joueurs au maximum, tous de la catégorie Vétérans.

### **RAPPEL PASS SANITAIRE**

*Principe fondamentale*

District de Football de Seine-Maritime  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



*Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire.*

### Vérification

*Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) pourra vérifier, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.*

\*\*\*\*

## **DECISIONS**

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° US OUAINVILLE 1 / TOUFFREVILLE FC 1 du 31 octobre 2021

La rencontre a été arrêtée définitivement à la 56ème minute, le score était de 1 à 0 en faveur de l'équipe de OUAINVILLE 1, suite au malaise d'un joueur de l'US OUAINVILLE qui a nécessité l'intervention des pompiers. Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Arbitres.

Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 03 novembre 2021, procès-verbal publié le 10 novembre 2021 sur le site du DFSM. La commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

Donne match à rejouer à une date ultérieure.

## **HOMOLOGATION**

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.

## **RENCONTRES DU 7 NOVEMBRE 2021**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23601667 F BOUCLE DE SEINE 1 / DEVILLE MAROMME 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à DEVILLE MAROMME.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23601844 SASSETOT THEROULVILLE 1 / GOURNAY SS 2

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23649845 ES ARQUES LA BATAILLE 2 / FC VARENNE 1

Forfait déclaré de FC VARENNE 1.

La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait au FC VARENNE 1 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ES ARQUES LA BATAILLE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au FC VARENNE.

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



#### **Match n°23649842 ES JANVALAISE 2 / YERVILLE FC**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.  
Une amende de 15€ est infligée au YERVILLE F.C.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23649973 FC TOURVILLE LA RIVIERE / FUSC BOIS GUILLAUME 3

Une amende de 5 € est infligée au club de FUSC BOIS GUILLAUME pour une licence manquante (arbitre assistant).

#### **Match n° 23649976 BIHOREL G.C.O 2 / F.C SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2**

Réserves d'avant match du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2, non confirmées.

Une amende de 5 € est infligée au club de BIHOREL GCO pour une licence manquante (délégué).

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23602392 A.S BUCHY / STADE DE GRAND QUEVILLY 2

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au 9 janvier 2022.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

Match n° 23650241 U.S EPOUVILLE 2 / LE HAVRE S'PORT 1

L'équipe de LE HAVRE S'PORT 1 s'est présenté à 12 joueurs, lors du contrôle du pass sanitaire, 5 joueurs du HAVRE S'PORT 1 ne l'ont pas présenté. L'équipe de LE HAVRE S'PORT se retrouve à 7 joueurs.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à LE HAVRE S'PORT 1 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'US EPOUVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à LE HAVRE S'PORT.

#### **Match n° 23650237 A.S ANGERVILLE L'ORCHER / FC EPREVILLE**

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

#### **Match n° 23650242 GAINNEVILLE A.C 2 / USF FECAMP 2, Match reporté**

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23602922 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 1 / FC LIMESY 1

Réserves d'avant match du FC LIMESY, non confirmées.

La commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N. car ces réserves concernent l'éventuelle suspension de deux joueurs.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23650374 AS SAINT PIERRE DE VARENNEVILLE 2 / FC HERICOURT EN CAUX 2

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée 19 décembre 2021.



#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23668934 JS SERQUEUX SAUMONT 1 / ROUEN AC 1

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

#### **Match n° 23668935 REUNIONNAIS FC 1 / AC BRAY EST 2**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à REUNIONNAIS FC.

#### **Match n° 23668937 MONT SAINT AIGNAN FC 3 / ES SAINT CELLOVILLE 1**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à ES SAINT CELLOVILLE.

#### **Match n° 23668938 AS CANTON D'ARGUEIL 2 / FC PLATEAU QUINCAMPOIX 2**

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23603319 RC HAVRAIS 2 / GRAVENCHON CS 2

Match arrêté à la 36<sup>ème</sup> minute de jeu sur le score de 5 à 2 en faveur de GRAVENCHON CS 2, suite à la grave blessure d'un joueur du RC HAVRAIS.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Arbitres. Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 24 novembre 2021, procès-verbal publié le 26 novembre 2021 sur le site du DFSM. La commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

Donne match à rejouer à une date ultérieure.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A**

Match n° 23650495 FC CRIQUIERS 1 / FC DIEPPE 3

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au FC CRIQUIERS.

Match n° 23650499 BELLEVILLE FC 2 / FC PONTOIS 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de BELLEVILLE FC

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

Match n° 23603838R KURDISTAN ASCJ 2 / CAUDEBEC RC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de R KURDISTAN ASCJ

Pour non-utilisation de la FMI du fait du R KURDISTAN ASCJ 2, une amende de 30€ est infligée au club du R KURDISTAN ASCJ.

Feuille de match papier transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club du R KURDISTAN ASCJ.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

Match n° 23603839 US SAINT FRESQUIENNES 2 / US FORET DE ROUMARE 2

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 23784255 GOURNAY SS 3 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 Une amende de 5 € est infligée au club de l'ASL RAMPONNEAU FECAMP pour une licence manquante (arbitre assistant).

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



### **Match n° 23784264 LE HAVRE S PORT 2 / ES DU MONT GAILLARD 3**

Une amende de 5 € est infligée au club du HAVRE S PORT pour une licence manquante (arbitre assistant).  
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.  
Une amende de 15€ est infligée au club de LEHAVRE S PORT

Match n° 23784263 RC HAVRAIS3 / US ST-THOMAS 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée au club du RC HAVRAIS.

Match n° 23604619 FC ANNEVILLE 1 / FC CANY 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à FC ANNEVILLE.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 236050948 US ST MARTIN VIVIER 1 / A MALAUNAY 3

Une amende de 5 € est infligée au club de A MALAUNAY pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **Match n° 236050951 FC LE TRAIT DUCLAIR 3 / MESNIL FRANQUEVILLE 3**

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

### **Match n° 236050952 AS RONCHEROLLES 1 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 2**

Pour non-utilisation de la FMI du fait du AS RONCHEROLLES 1, une amende de 30€ est infligée à AS RONCHEROLLES.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à AS RONCHEROLLES.

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à AS RONCHEROLLES.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23650948 H ST THOMAS 2 / LE HAVRE FC 2012 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée : licence manquante (assistant) à LE HAVRE FC 2012. Une amende de 5€ est infligée à LE HAVRE FC 2012.

Match n° 23604842 FC ROLLEVILLE 1 / O H TREFILERIE LES NEIGES 4

La rencontre est reportée au 05 décembre 2021.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23604949 GRUGNY FC 1 / AS VALLEE DU DUN 2

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à GRUGNY FC 1.

Une amende de 10 € est infligée au club de GRUGNY FC pour deux licences manquantes (arbitre du centre et arbitre assistant).

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à AS VALLEE DU DUN.

### **Match n° 23627559 DIEPPE DAVIGEL AS 1 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4**

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021, JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4 jouant en coupe Balluet.

### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B**



**Match n° 23651082 SAINT CLAIRAIS FC 1 / US SENNEVILLAISE 1**

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à SAINT CLAIRAIS FC.

**Match n° 23651085 CAUX FC 4 / AS FAUVILLE EN CAUX 4**

En raison de terrain impraticable, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23651304 FC DES VILLAGES 1 / LONDE AS 2

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain

Une amende de 15€ est infligée à FC DES VILLAGES.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à FC DES VILLAGES.

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à FC DES VILLAGES.

**Match n° 23651305 FC THOUBERVILLE 1 / SC PETIT COURONNE 2**

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021, FC THOUBERVILLE jouant en coupe Balluet.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23605347 GAINNEVILLE AC 3 / LA CERLANGUE 1

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 23651440 US EPOUVILLE 4 / GPRT SPORTIF AV 3

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

**Match n° 23651441 US SAINT THOMAS 3 / AS MONTIVILLIERS 3**

En raison de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

**Match n° 23651439 ANGERVILLE O 2 / US CAP DE CAUX 3**

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23651786 US LONDINIÈRES 3 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021, ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 4 jouant en coupe Balluet.

**Match n° 23651788 ES ARQUES LA BATAILLE 3 / FC MARTIN EGLISE 1**

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à ES ARQUES LA BATAILLE.

**Match n° 23651790 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / FC OFFRANVILLE 4**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche, une amende de 15€ est infligée à SAINT AUBIN UNITED FC.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23651879 A MULTI SPORTS 1 / TOUFFREVILLE FC 1

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à MULTI SPORTS.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



**Match n° 23651880 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3 / US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2**

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n° 23651972 US FORET DE ROUMARE 3 / ISNEAUVILLE FC 2

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à US FORET DE ROUMARE.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à ISNEAUVILLE FC.

**Match n° 23651973 FRIENDS FC 1 / ES MONTIGNY LA VAUPALIERE 2**

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

**Match n° 23651975 AS PTT ROUEN 3 / BOOS FC 2**

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à AS PTT ROUEN.

**Match n° 23651977 US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2 / FC THOUBERVILLE 2**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à FC THOUBERVILLE.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n° 23652364 US AUFFAY 3 / AS MESNIERES EN BRAY 2

En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 1 / FC LOUVETOT

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F**

Match n° 23660064 LE HAVRE S'PORT 3 / U FONTAINAISE 1

Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à LE HAVRE S'PORT.

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23690641 BIHOREL GCO 41 / CMS OISSEL 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au BIHOREL GCO.

Match n° 23690645 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 41 / US MESNIL-ESNARD-FRANQUEVILLE 41

Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE.

**SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23778894 STADE GRAND QUEVILLY 41 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au STADE GRAND QUEVILLY.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23607024 AS BUCHY 41 / ASC YMARE 41

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'AS BUCHY, la rencontre est remise au 5 décembre 2021.

Match n° 23633984 U S HOUPEVILLAISE 41 / O DARNETAL 41

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'U S HOUPEVILLAISE, la rencontre est remise au 9 janvier 2022

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23652701 EN AVANT SAINT PIERRE 41 / STADE SOTTEVILLAIS CC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'EN AVANT SAINT PIERRE.

### **Match n° 23756781 ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 / A ROUENNAISE 41**

Constatant l'absence sur le terrain de l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'A ROUENNAISE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23652830 ASC YMARE 42 / A HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 41

Réserves d'avant match de l'A HOULMOISE BONDEVILLAISE FC, non confirmées.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 23607388 FC DE BIVILLE LA BAIGNARDE 41 / STADE VALERIQUEAIS 41

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain du FC DE BIVILLE LA BAIGNARDE, la rencontre est remise au 12 décembre 2021

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 23627359 AS OURVILLAISE 41 / ENT NOINTOT FCG-YEB 41

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'AS OURVILLAISE, la rencontre est remise au 12 décembre 2021.

Match n° 23627362 CAUX FC 41 / GASEG SAINT-RIQUIER 41

En raison de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C**

Match n° 23607648 F LA BOUCLE DE SEINE 41 / LE TRAIT/DUCLAIR 41

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n° 23607653 ENT MOTTEVILLE-CROIXMOIRE 41 / A MULTI SPORTS 41

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n° 23627649 O PAVILLAIS 41 / SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 41

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'O PAVILLAIS, la rencontre est remise au 12 décembre 2021

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**





### **Match n° 23608010 CS TRANSATLANTIQUE 41 / ES INTERC SAINT ANTOINE 41**

Forfait déclaré de l'ES INTERC SAINT ANTOINE 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ES INTREC SAINT ANTOINE 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le CS TRANSLANTIQUE 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à l'ES INTERC SAINT ANTOINE.

### **Match n° 23608013 US DE BOLBEC 41 / SOLIDARITE S GOURNAY 41**

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'US DE BOLBEC.

### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

Match n° 23608199 MANEGLISE FC 41 / GAINNEVILLE AC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à MANEGLISE FC.

\*\*\*\*

## **RENCONTRES DU 14 NOVEMBRE 2021**

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B**

Match n° 23601674 AM DEVILLE MAROMME 3 / A MALAUNAY 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à AM DEVILLE MAROMME.

Une amende de 5 € est infligée au club de l'AM DEVILLE MAROMME pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23601851 ES DU MONT GAILLARD 2 / H CAUCRIAUVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'ES DU MONT GAILLARD.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n° 23649981 SAINT AUBIN F.C 2/BIHOREL G.C.O 2

Une amende de 5 € est infligée au club de BIHOREL pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D**

Match n° 23602400 F.C VIEUX MANOIR/ROUEN LES SAPINS F.C 2

En raison de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 19 décembre 2021

### **Match n° 23602401 A. HOULME BONDEVILLE F.C 2/PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2**

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n° 23650111 US DES VALLEES 1 / CANY FC 3

Une amende de 5 € est infligée au club de CANY FC pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F**

District de Football de Seine-Maritime  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



### **Match n° 23650246 FC EPREVILLE 1 / ATHLETI'CAUX FC 2**

Match arrêté définitivement à la 70<sup>ème</sup> minute de jeu, sur le score de 3 à 0 en faveur du FC EPREVILLE 1, pour faits disciplinaires.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

Prenant connaissance des attendus de la Commission départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 18 novembre 2021, procès-verbal publié le 24 novembre 2021 sur le site du DFSM.

La commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

Transmet le dossier à la Commission Départementale de Discipline pour suite à donner.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23602795 US CRIEL SUR MER 2 / US LONDINIÈRES 2

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Voir l'annexe sur footclubs.

### **Match n° 23602796 FC NEUFCHATEL EN BRAY 3 / AUQUEMESNIL FC 1**

Match arrêté définitivement à la 46<sup>ème</sup> minute de jeu sur le score de 5 à 0 en faveur du FC NEUFCHATEL EN BRAY 3, l'équipe de AUQUEMESNIL FC 1 se retrouvant à 7 joueurs suite aux blessures de 4 joueurs.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Arbitres. Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 24 novembre 2021, procès-verbal publié le 26 novembre 2021 sur le site du DFSM. La commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à AUQUEMESNIL FC 1 sur le score de 0 but à 5 pour en faire bénéficier le FC NEUFCHATEL EN BRAY 3 sur le score de 5 à 0.
- Inflige une amende de 56 € au club de AUQUEMESNIL FC pour arrêt du match pour non-respect du nombre de joueurs minimum (annexe financière du DFSM).

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n°23650378 CAUX FC 2 / AS FAUVILLE EN CAUX 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à CAUX FC.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n°23668941 ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 1 / AS CANTON D'ARGUEIL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à ES SAINT AUBIN CELLOVILLE.

### **Match n°23668944 AC BRAY EST 2 / JS SERQUEUX SAUMONT 1**

Une amende de 5 € est infligée au club de JS SERQUEUX SAUMONT pour une licence manquante (arbitre assistant).

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n°23603323 RC NORMAND 1 / US EPOUVILLE 3

Réserves d'avant match du RC NORMAND, non confirmées.

### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A**



#### **Match n° 23650501 AUFFAY 2 / CRIQUIERS 1**

Forfait déclaré du club de CRIQUIERS 1. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de CRIQUIERS 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club d'AUFFAY 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au club de CRIQUIERS.

#### **Match n° 23650502 LES GRANDES VENTES 2 / BARENTIN 2**

Forfait déclaré du club des GRANDES VENTES 2. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club des GRANDES VENTES 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de BARENTIN 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au club des GRANDES VENTES.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B**

Match n° 23604366 US DE BOLBEC 3 / FECAMP ASL RAMPONNEAU 2

Une amende de 5 € est infligée au club de l'US de BOLBEC 3 pour une licence manquante (arbitre assistant).

Une amende de 5 € est infligée au club de l'US de BOLBEC 3 pour une licence manquante (délégué).

Une amende de 5 € est infligée au club de FECAMP ASL RAMPONNEAU 2 pour une licence manquante (arbitre assistant).

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de FECAMP ASL RAMPONNEAU.

#### **SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D**

Match n° 23784265 JS SAINT LEONARD 76 1 / ES DU MONT GAILLARD 3

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Voir l'annexe sur footclubs.

#### **Match n° 23784266 US DES FALAISES 1 / FONTAINE U 1**

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club de l'US DES FALAISES

#### **Match n° 23784267 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 / TANCARVILLE AC 1**

Une amende de 5 € est infligée au club de TANCARVILLE AC 1 pour une licence manquante (arbitre assistant).

#### **Match n° 23784269 RC HAVRAIS 3 / LE HAVRE S'PORT 2**

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club du HAVRE S'PORT.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23604626 FC LOUVETOT 2 / US ST MARIE DES CHAMPS 1

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à FC LOUVETOT.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL POULE B**

Match n° 23650955 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3 / AS RONCHEROLLES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée à AS RONCHEROLLES.

District de Football de Seine-Maritime

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



**Match n° 23650957 A MALAUNAY 3 / R GRAMMONT 2**

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à A M MALAUNAY.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C**

Match n° 23604846 O H TREFILERIE NEIGES 4 / H ST THOMAS 2

Forfait non déclaré d'H ST THOMAS 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à H ST THOMAS 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'O H TREFILERIE NEIGES 4 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à H ST THOMAS.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n°23604954 ENTENTE VIENNE ET SAANE 4 / US GREGES 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à ENTENTE VIENNE ET SAANE.

Match n°23627560 FC BIVILLE LA BAINARDE 2 / DIEPPE DAVIGEL AS 1

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n°23601092 SAINT CLAIRAIS FC 1 / YERVILLE FC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAINT CLAIRAIS FC.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C**

Match n°23651314 FC DES VILLAGES 1 / PETIT COURONNE SC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au FC DES VILLAGES.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E**

Match n°23651445 US CAP DE CAUX 3 / US EPOUVILLE 4

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n°23651447 HAVRE ASMC 1 / ROGERVILLE FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au ROGERVILLE FC.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n°23651792 FC ANNEVILLE sur SCIE 2 / US LONDINIÈRES 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au FC ANNEVILLE SUR SCIE.

**Match n°23651793 FC MARTIN EGLISE 1 / AS LE TREPORT 3**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au FC MARTIN EGLISE.

**SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B**



Match n°23651885 TOUFFREVILLE FC 1 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 3  
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée au TOUFFREVILLE FC.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C**

Match n°23651978 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / FC THOUBERVILLE 2  
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.  
Une amende de 15€ est infligée au FC THOUBERVILLE.

Match n°23651979 BOOS FC 2 / ROUEN AC 2  
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée au BOOS FC.

Match n°23651981 ISNEAUVILLE FC 2 / CANTELEU FC 2  
La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

Match n°23651982 ES MONTIGNY VAUPALIERE 2 / US FORET DE ROUMARE 3  
La rencontre est reportée au 9 janvier 2022.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D**

Match n°23652367 FC VARENNE 3 / ENTENTE US St M O - FC VM 1  
Feuille de match, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à FC VARENNE.

#### **Match n°23652367 AS RONCHEROLLES 2 / US AUFFAY 3**

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.  
Une amende de 15€ est infligée à US AUFFAY.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n°23652462 SAINT ANTOINE LA FORET 2 / MJ TROUVILLE ALLIQUERVILLE 1  
En raison de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

#### **SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E**

Match n° 23660074 LE HAVRE S'PORT 3 / SC FRILEUSE 3  
La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

#### **Match n° 23751954 EPREVILLE FC 2 / RC NORMAND 2**

La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A**

Match n° 23690652 US MESNIL-ESNARD-FRANQUEVILLE 41 / SAINT ETIENNE DU ROUVRAY FC 41  
En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'US MESNIL-ESNARD-FRANQUEVILLE, la rencontre est reportée remise au 9 janvier 2022.

#### **Match n° 23690649 SAINT AUBIN FC 41 / GCO BIHOREL 41**

Constatant l'absence sur le terrain du GCO BIHOREL 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au GCO BIHOREL 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC SAINT AUBIN FC 41 sur le score de 3 buts à 0.

District de Football de Seine-Maritime  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- Inflige une amende de 168€ au GCO BIHOREL.

Match n° 23690651 AS CANTON D'ARGUEIL 41 / RC ROUEN 1899 41  
La rencontre est reportée au 9 janvier 2022.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A**

Match n° 23778896 FC SAINT JULIEN 41 / MONT SAINT AIGNAN FC 41  
La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B**

Match n° 23627007 FC BONDECOURS SAINT LEGER 41 / US HOUPEVILLAISE 41  
Réserves d'avant match de l'US HOUPEVILLAISE, non confirmées.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A**

Match n° 23652708 US GRAMMONT 41 / ELBEUF EFMR 272 41  
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à l'US GRAMMONT.

Match n° 23756783 EN AVANT SAINT PIERRE 41 / ECOLE DE FOOT ELBEUF 41  
Forfait déclaré de l'EN AVANT SAINT PIERRE 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'EN AVANT SAINT PIERRE 41 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'EN AVANT SAINT PIERRE.

Match n° 23785981 STADE SOTTEVILLAIS CC 41 / ROUEN AC 41  
Pour non-utilisation de la FMI du fait de ROUEN AC, une amende de 30€ est infligée au ROUEN AC.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B**

Match n° 23652833 AC BRAY EST 41 / FC BARENTINNOIS 42  
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à l'AC BRAY EST.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A**

Match n° 23607392 US DOUDEVILLAISE 41 / HAUTOT S/MER LITTORAL 41  
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à l'US DOUDEVILLAISE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B**

Match n° 23627369 AS OURVILLAISE 41 / US PALLUELLAISE 41  
En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de l'AS OURVILLAISE, la rencontre est remise au 9 janvier 2022.

#### **Match n° 23627365 AS SASSETOT THEROULD 41 / CAUX FC 42**

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à l'AS SASSETOT THEROULD.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D**

Match n° 23608022 ES INTERC SAINT ANTOINE 41 / AS MONTIVILLIERS 41  
En raison de terrain impraticable, la rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

District de Football de Seine-Maritime  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Match n° 23608017 CS SERV MUN LE HAVRE 41 / ES MONT GAILLARD 41  
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée au CS SERV MUN LE HAVRE.

#### **SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E**

Match n° 23608212 OH TREFIL.NEIGES 41 / LE HAVRE AC 41  
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.  
Une amende de 15€ est infligée à l'OH TREFIL.NEIGES.  
Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à l'OH TREFIL.NEIGES.

Match n° 23608211 SC FRILEUSE 41 / US DES FALAISES 41  
La rencontre est reportée au 12 décembre 2021.

\*\*\*\*

#### **COUPES DU DFSM**

##### **COUPE JEAN MERAULT : 3<sup>ème</sup> tour joué le 11 NOVEMBRE 2021**

Match n° 24155347 EPOUVILLE 2 / LE HAVRE FC 2012 1  
Une amende de 5 € est infligée au club de LE HAVRE FC 2012 pour une licence manquante (arbitre assistant).

Match n° 24155367 G QUEVILLY FC 3 / AMS LA BOUILLE MOULINEAUX 1  
Une amende de 5 € est infligée au club de AMS BOUILLE MOULINEAUX pour une licence manquante (arbitre assistant).  
Envoi hors délai de la feuille d'arbitrage, une amende de 20€ est infligée à G QUEVILLY FC 3.

Match n° 24155371 US AUMALE 1 / GOURNAY A S 2  
Absence au coup d'envoi de l'équipe de GOURNAY A S 2  
La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait à GOURNAY A S 2.
- Inflige une amende de 165 € à GOURNAY A S.
- Dit l'US AUMALE 1 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 23651936 ALLOUVILLE BELLEFOSSE 1 / AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE 1  
Forfait déclaré d'ALLOUVILLE BELLEFOSSE 1. La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait à ALLOUVILLE BELLEFOSSE 1.
- Inflige une amende de 110 € à ALLOUVILLE BELLEFOSSE.
- Dit l'AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE 1 qualifié pour la suite de la compétition.

En raison de la participation d'équipes à la coupe de Normandie, le 11 novembre 2021, les rencontres suivantes se joueront le 9 janvier 2022 :

AS LE TREPORT 2 / US NORMANDE 76 (1)  
ES INTERC SAINT ANTOINE 1 / ATHLETI'CAUX FC 2  
GRPT SPORTIF AV 1 / GOURNAY SS 2  
FC EPREVILLE 1 / RC HAVRAIS 1  
OUVILLE L'ABBAYE 1 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 1

**District de Football de Seine-Maritime**  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



FC LES GRANDES VENTES 1 / US BACQUEVILLE EN CAUX 1  
YERVILLE FC 1 / US AUFFAY 1  
US LONDINIÈRES 1 / EU FC 1  
US DOUDEVILLE 1 / FC BARENTIN 1  
JS SAINT NICOLAS BETHUNE 2 / ES JANVAL 1  
O DARNETAL 1 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2  
R KURDISTAN ASCJ 1 / CO CLEON 2  
US GRAMMONT 1 / FC PETIT QUEVILLY SAINT JULIEN 2  
LE HOULME BONDEVILLE 2 / FC LE TRAIT DUCLAIR 2

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **COUPE ANDRE CAILLOT : 3<sup>ème</sup> tour joué le 11 NOVEMBRE 2021**

Match n° 24147622 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 / FONTAINE U 1

Une amende de 5 € est infligée au club de l'ASL RAMPONNEAU FECAMP pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n° 24147623 GRAVENCHON CS 2 / GODERVILLE 2

Une amende de 5 € est infligée au club de GRAVENCHON CS pour une licence manquante (arbitre)

Match n° 24147625 LE HAVRE S'PORT 2 / LE HAVRE OHT NEIGE 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de LE HAVRE S'PORT

Une amende de 5 € est infligée au club du HAVRE S'PORT pour une licence manquante (arbitre assistant)

Match n° 24147627 CA HARFLEUR BEAULIEU 1 / US SAINT THOMAS

En raison de la participation de ces deux clubs en coupe de Normandie, le 11 novembre 2021, la rencontre est reportée au 9 janvier 2022.

Match n° 24147632 REUNIONNAIS FC 1 / ROUEN AC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de REUNIONNAIS FC

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.

Une amende de 15€ est infligée au club de ROUEN AC.

Match n° 24147634 MONT SAINT AIGNAN FC 3 / R KURDISTAN ASCJ 2

Forfait déclaré du club de R KURDISTAN ASCJ 2. La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait au club du R KURDISTAN ASCJ 2.
- Inflige une amende de 110 € au club de R KURDISTAN ASCJ.
- Dit le MONT SAINT AIGNAN FC 3 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 24147637 FC BARENTIN 2 / BUCHY AS 2

Forfait déclaré du club de BUCHY AS 2. La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait au club de BUCHY AS 2.
- Inflige une amende de 110 € au club de BUCHY AS.
- Dit le FC BARENTIN 2 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 24147639 LONGUEVILLE SUR SCIE 2 / GREGES 2

**District de Football de Seine-Maritime**

13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>





Réserves d'avant match de l'US GREGES 2, non confirmées.  
La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 24147641 ENTENTE VIENNE ET SAANE 3 / OUVILLE L'ABBAYE 2  
Réserves d'avant match de l'AS OUVILLE L'ABBAYE 2, non confirmées.  
La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 24147642 FC LIMESY 1 / YVETOT 3  
Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 17 novembre 2021, procès-verbal publié le 29 novembre 2021 sur le site du DFSM.  
La commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 24147644 US BACQUEVILLE EN CAUX 2 / FC DIEPPE 3  
En raison d'un arrêté municipal, la rencontre est reportée et inversée au dimanche 9 janvier 2022.

Match n° 24147648 AUQUEMESNIL FC 1 / EU FC 2  
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.  
Une amende de 15€ est infligée au club du EU FC  
La rencontre a été définitivement arrêtée à la 45<sup>ème</sup> minute de jeu, l'équipe de AUQUEMESNIL FC 1 ne disposait que de 7 joueurs.  
Le dossier est transmis à la commission Départementale des Arbitres.  
Prenant connaissance des attendus de la Commission Départementale des Arbitres, lors de sa réunion du 18 novembre 2021, procès-verbal publié le 24 novembre 2021 sur le site du DFSM.  
La commission, jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu à AUQUEMESNIL FC 1.
- Inflige une amende de 55 € au club de AUQUEMESNIL FC pour arrêt du match pour non-respect du nombre de joueurs minimum (annexe financière du DFSM).
- Dit le EU FC 2 qualifié pour la suite de la compétition.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

### **COUPE ROBERT BALLUET : 3<sup>ème</sup> tour joué le 11 NOVEMBRE 2021**

Match n° 24150705 PETIVILLE AS 2 / US EPOUVILLE 4  
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.  
Une amende de 15€ est infligée à PETITVILLE AS

Match n° 24150711 FC BOOS 3 / US HOUPEVILLE 1  
Forfait déclaré de l'US HOUPEVILLE 1. La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US HOUPEVILLE 1.
- Inflige une amende de 110 € à l'US HOUPEVILLE.
- Dit le FC BOOS 3 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n°24158040 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / DIEPPE DAVIGEL AS 1  
Réserves d'avant match de DIEPPE DAVIGEL AS 1, non confirmées.

ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE / ES SAINT OUEN DU BREUIL 1 se jouera le 9 janvier 2022.

CANY FC 4 / US SAINTE MARIE DES CHAMPS 1 se jouera le 5 décembre 2021.

**District de Football de Seine-Maritime**  
13 rue de la corderie 76190 Yvetot - 02 35 12 17 70  
Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

**COUPE ANDRE STRAPPE : 3<sup>ème</sup> tour joué le 11 NOVEMBRE 2021**

Match n° 224156015 ES MONT GAILLARD 41 / U FONTAINAISE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est à l'infligée à l'ES MONT GAILLARD.

Match n° 24156022 SAFRAN NDIE SPORT 41 / CS TRANSATLANTIQUE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAFRAN NDIE SPORT.

Match n° 24156031 SAINT MARTIN DU VIVIER O 41 / FUSC BOIS GUILLAUME 41

Forfait déclaré de SAINT MARTIN VIVIER O 41. La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait à SAINT MARTIN DU VIVIER O 41.
- Inflige une amende de 110 € à SAINT MARTIN DU VIVIER.
- Dit le FUSC BOIS GUILLAUME 41 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 24156034 MONT SAINT AIGNAN FC 41 / ROUEN AC 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à MONT SAINT AIGNAN FC.

Match n° 24156035 ROUENNAISE A 41 / ES SAINT AUBIN CELOVILLE 41

Forfait déclaré de l'ES SAINT AUBIN CELOVILLE 41. La Commission jugeant en 1<sup>ère</sup> instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE 41.
- Inflige une amende de 110 € à l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE.
- Dit la ROUENNAISE 41 qualifié pour la suite de la compétition.

Match n° 24156221 SAINT AUBIN FC 41 / AL TOURVILLE LA RIVIERE 41

La rencontre est reportée au 19 décembre 2021.

Match n° 24156225 ECOLE DE FOOT ELBEUF 41 / RC CAUDEBEC 41

La rencontre est reportée au 5 décembre 2021.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

\*\*\*\*

**Le Président de la Commission,**

**Laurent LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la commission,**

**Jean Luc TIRET**